Image not found or type unknown

3 mois de préavis, qui a raison?

Par **jufnaatje**, le **22/02/2010** à **19:19**

Bonjour Mme/M.,

J'ai envoyé une lettre daté 18/11/2009 à mon proprietiare, de qui je louais un appartment à Thionville (France) pour renoncer mon bail. Il a mit son signature après le 20/11/2009 (le 20 étant le date que je payais mon loyer). Maintenant il trouve que je lui dois encore le loyer pour le mois de fevreir (parce que, 3 mois de préavis, alors payer pour décembre, janvier et février). Lui, déja en courant (par téléphone) du fait que j'allais déménager (en Hollande, mon pays de naissance) trouve que le date de son signature sur ma lettre recommandé est plus important. Moi, je trouve ça bizar, il était déja en courant et ma lettre avait la date du 18/11/2009. Est-ce que vous pouvez me dire qui a raison? Et de quelle façon je peux gérer cette situation?

Au fait, il doit toujours me payer 2 mois de loyer que j'ai payé en avance et il refuse de payer si je ne paye pas le mois février de loyer.
Merci de votre réponse!

Cordialement,
Nathalie Beijen

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés